



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042325A-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n° 25 : Reconduction du partenariat avec l'ASBH pour le chantier d'insertion 2026

Rapporteur : Madame KHOUMRI Louisa

L'ASBH est une association de droit local créée en 1973, implantée en Moselle-Est. Elle constitue un acteur majeur de l'action sociale territoriale, avec plusieurs centaines de salariés et de nombreuses structures de proximité. Sa mission principale est de répondre aux besoins sociaux des populations en favorisant l'inclusion, la cohésion sociale et l'accès aux services. Elle intervient auprès de publics variés (enfants, jeunes, adultes, familles) dans une logique de service de proximité.

L'ASBH intervient sur Farébersviller dans le cadre d'un chantier d'insertion sociale de 10 personnes. L'opération globale s'élève à 214 000 € dont 136 K€ d'aide à l'emploi de l'Etat, 28 K€ du département de la Moselle, 17 K€ de produits de services et 27 K€ de la commune.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

AUTORISE le versement de la subvention communale à hauteur de 27 000 €

AUTORISE madame le Maire à signer la convention avec l'ASBH

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

